

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE NOUVELLES 2025

18 ANS ET PLUS

Article 1 : La commune de Duclair souhaite organiser un concours de nouvelles. Pour rappel, la nouvelle est un écrit simple, court et intense qui présente des personnages peu nombreux. Elle comporte des indices annonciateurs et des fausses pistes. Elle favorise le suspense et de la dramatisation. Elle se termine par une chute originale respectant cependant la cohérence du récit.

Article 2 : Le thème imposé portera sur **l’Océan**.

Article 3 : Peuvent participer toutes personnes majeures vivant en France Métropolitaine et à l’étranger. Ces dernières ne peuvent proposer qu’un seul récit, écrit de manière individuelle en langue française. Les auteurs professionnels ne peuvent prendre part au concours.

Article 4 : Les participants peuvent soumettre leur composition du **4 novembre 2024 au 4 avril 2025**. Toute nouvelle arrivant après ce délai ne sera pas retenue.

Article 5 : La nouvelle sera rédigée de la façon suivante :

- Elle comportera un titre.
- Les pages seront numérotées.
- La police utilisée sera « ARIAL » en taille 12.
- La nouvelle sera obligatoirement dactylographiée.
- La nouvelle devra comporter entre 10 000 et 15 000 caractères.
- La nouvelle ne comportera aucun signe distinctif permettant d’identifier son auteur.
- Le genre littéraire est libre : fantastique, policier, science-fiction, romance, aventure... Seule la retranscription d’événement sportif est interdite. Les personnages humains utilisés seront historiques, inventés par les auteurs, ou tombés dans le domaine public.

Article 6 : La nouvelle est à déposer à la mairie de Duclair envoyée par La Poste (agrafée ou reliée) à l’adresse suivante :

SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES
MAIRIE DE DUCLAIR
PLACE DU GENERAL DE GAULLE
76480 DUCLAIR

ou par mail à l’adresse suivante : culture@duclair.fr.

De plus, les participants doivent rendre le document de participation, téléchargeable sur le site de la ville de Duclair (<https://www.duclair.fr/>) ou recopier contenant leur identité : nom, prénom, numéro de téléphone, adresse postale, adresse mail et titre de leur composition.

Dès réception en Mairie, une prise de contact se fera avec les participants pour attester la bonne réception de leur candidature.

Un numéro d'enregistrement sera attribué à chaque composition pour garantir l'anonymat.

Dans l'éventualité de perte, vol ou de dégradation de l'œuvre, la commune ne saurait être tenue pour responsable.

Article 7 : En prenant part à ce concours, les participants nous certifient que leur récit n'a jamais été primé dans un autre concours, que la nouvelle est libre de droit, non plagée et qu'elle n'a jamais été publiée.

Article 8 : Le jury sera présidé par un écrivain ou écrivaine reconnu, d'agents municipaux, d'élus, de passionnés de lecture et de bénévoles des bibliothèques de Duclair et d'Hérouville. Ces derniers ne peuvent prendre part au concours.

Article 9 : Les délibérations du jury sont confidentielles, souveraines et sans appel.

Suite à la délibération du jury, une cérémonie de remise de prix sera organisée **le samedi 24 mai 2025** (sous réserve) où les participants seront conviés. Trois prix seront attribués :

1^{er} prix (la Nouvelle d'Or)

2^{eme} prix (la Nouvelle d'Argent)

3^{eme} prix (la Nouvelle de Bronze)

Ces trois nouvelles seront publiées sur le site de la commune de Duclair.

Enfin, les dix nouvelles ayant reçu le plus de suffrages seront regroupées et éditées dans un recueil à tirage limité, destiné à être proposé en lecture à la Bibliothèque de Duclair et dans les structures partenaires. Les dix auteurs remporteront ce dit recueil. Ces derniers acceptent par avance cette publication sans demander de droits d'auteurs uniquement pour ce recueil. Autrement, ils conservent l'intégrale propriété de leur œuvre.

Article 10 : Les éléments suivants entraîneront la disqualification de la nouvelle.

- Le non-respect des règles précédemment citées.
- Une orthographe et grammaire non soignées.
- La nouvelle contient des propos allant à l'encontre des bonnes mœurs (incitation à la haine et à la discrimination, caractère sexuel...)

Article 11 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ce concours si des circonstances extérieures les y contraignent.

Article 12 : Les lauréats pourront être amenés à être photographiés et filmés durant la remise de prix. Ils s'engagent à accepter l'utilisation et la diffusion de leur image par l'organisateur, à titre de communication.

Article 13 : La participation audit concours entraîne une acceptation des conditions légalement énoncées.

RAPPEL DES GRANDES ÉTAPES DU CONCOURS

Lundi 4 novembre : parution du règlement du concours de nouvelles 2025

Lundi 2 décembre : date limite de remontée des formulaires de préinscription par mail à culture@duclair.fr

Vendredi 4 avril : date limite de dépôt des nouvelles

Vendredi 25 avril : date limite de la tenue du jury

Samedi 24 mai 2025 : cérémonie de remise de prix

Contact :

Frédérique MARET

Responsable du service des Affaires culturelles

Ville de Duclair (76480)

Tel : 02.35.05.95.65

Mail : culture@duclair.fr